

Conseil municipal du mercredi 19 DECEMBRE 2018, à 18 H 30 Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville

EXTRAIT

Secrétaire de séance : Nicolas LEBLANC

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR: Naguib REFFAS à Corinne DEROO, Patricia MACQ- REMIENS à Arnaud DECAGNY, Guy CAMBRELENG à Yves ZUMSTEIN, Corine DEMOUSTIER à Jean-Pierre COULON, Samia SERHANI à Francis JOURDAIN, Sophie CORDIER à Marc DANNEELS, Frédéric LEFEBVRE à Bernadette MORIAME, Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSE(E)S: Fabrice QUESTEL

ABSENT(E)S: Francis TRINCARETTO - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI - Christophe DI POMPEO

Affaires générales - rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire

1. Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 6 avril 2014, portant délégation au titre des dispositions des articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, période du 8 octobre au 9 novembre 2018.

LISTE PRESENTEE

2. <u>Délibération n°127</u> - Avis du Conseil municipal sur le transfert à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (CAMVS) de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), à titre facultatif

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité.

- Emet un avis favorable au transfert à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (CAMVS) de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, au sens de l'article L2226-1 du Code général des collectivités territoriales », à titre facultatif; et ce, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du même code,

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

3. <u>Délibération n°128</u> - Avis du Conseil municipal sur la mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (CAMVS) avec la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité.

- Emet un avis favorable à la mise en conformité des statuts de la CAMVS, conformément aux dispositions de la loi n°2018-702, en substituant l'intitulé de la compétence « assainissement » par « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

VOTE A L'UNANIMITE

4. <u>Délibération n°129</u> - Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la Commission de suivi de site (CSS) de la SOMANU

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- désigne Monsieur Yves ZUMSTEIN, Conseiller municipal, représentant de la Commune pour siéger au sein de la commission de suivi de site SOMANU
- **dit** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet

VOTE A L'UNANIMITE

5. <u>Délibération n°130</u> – Autorisation donnée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de vendre au profit de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre les emprises des parcelles cadastrées B n°40 et 41 nécessaires au projet de ZAC du Pot d'Argent à Louvroil

Autorise:

- le Centre Communal d'Action Sociale à céder les emprises des parcelles B n°40 et n°41 à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre aux conditions fixées entre les parties, sous réserve d'obtention:
 - · d'un avis des Domaines datant de moins de 18 mois et, si la C.A.M.V.S, personne morale publique cessionnaire, n'affecte plus le bien à l'usage du public, et le destine à son domaine privé, de deux délibérations émanant du CCAS actant de la désaffectation et du déclassement des emprises des parcelles cadastrées B n°40 et B n°41 nécessaires au projet.
- Monsieur le Président du CCAS, à signer la convention de mise à disposition temporaire des emprises des parcelles B n°40 et 41 nécessaires au projet, annexée à la présente délibération,
- Monsieur le Président du CCAS à signer les actes notariés et tout acte et document afférents à cette cession.

VOTE A L'UNANIMITE

6. <u>Délibération n°131</u> - Mise en place du dispositif « Fab Mob Emploi » - Autorisation de signature de convention avec la S.A. S.C.O.P. ARPEGE, gestionnaire du dispositif, et de versement d'une subvention

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- Approuve la mise en place du dispositif « FAB MOB EMPLOI », action menée par la S.A. S.C.O.P. ARPEGE,
- **Prononce** l'annulation et le remplacement de la convention erronée,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer la convention entre la Ville et la S.A. S.C.O.P. ARPEGE, annexée à la présente délibération,
- Autorise le versement de la subvention de 25 000 € à la S.A. S.C.O.P. ARPEGE, telle que prévue à l'article 3 de la convention précitée, afin de financer ce dispositif, les crédits étant disponibles au budget 2018 de la Ville.

VOTE A L'UNANIMITE

7. <u>Délibération n°132</u> - Approbation du dispositif d'expérimentation « Territoires Zéro Chômage de longue durée » et autorisation de recrutement d'un(e) chef(fe) de projet

- **Approuve** la démarche de la Ville de Maubeuge de s'inscrire dans l'expérimentation du dispositif « Territoires Zéro Chômage de longue durée »,
- Autorise dans le cadre de cette démarche, le recrutement d'un(e) chef(e) de projet, dont les missions sont définies dans la fiche de poste, annexée à la présente délibération,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire, et de procéder au recrutement,
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Ville de Fourmies

VOTE A L'UNANIMITE

8. <u>Délibération n°133</u> - Approbation du « Contrat de transition écologique et solidaire pour le territoire de la Sambre-Avesnois » (CTES) et autorisation de signature

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- Approuve le « Contrat de transition écologique et solidaire pour le territoire de la Sambre-Avesnois », annexée à la présente délibération, et l'adhésion de la Ville de Maubeuge dans le dispositif,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat, et tout document afférent à cette affaire.

VOTE A L'UNANIMITE

<u>8 bis. Délibération n°134</u> – Approbation du pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache et signature

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- **Approuve** le « PACTE pour la réussite de la Sambre-Avesnois- Thiérache », annexée à la présente délibération,
- Acte de la signature de Monsieur le Maire le 07/11/2018

VOTE A L'UNANIMITE

Foires et marchés, Commerce, Fêtes - rapporteur : M. Jean-Pierre COULON, Adjoint

 Délibération n°135 - Demande d'avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2019

 Emet un avis favorable sur les calendriers, présentés ci-dessus, relatifs aux dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2019

VOTE A L'UNANIMITE

10. <u>Délibération n°136</u> - Prolongation du dispositif « Prêt d'Honneur Cœur de Ville » - Renouvellement de la convention avec l'association « Initiative Sambre Avesnois », gestionnaire du dispositif, et versement de subventions

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité.

- Approuve la prolongation du dispositif « Prêt d'Honneur Cœur de Ville » tel que décrit cidessus, pour l'année 2018,
- **Sollicite** la Région Hauts-de-France, seule compétente pour définir les régimes d'aides et décider l'octroi d'aides aux entreprises dans la région, pour la prolongation dudit dispositif,

Autorise:

 Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le renouvellement de la convention afférente avec la Région,

et, sous réserve de signature de cette convention :

- Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le renouvellement de la convention de partenariat de soutien au commerce de centre-ville ci-annexée avec l'association « Initiative Sambre-Avesnois », gestionnaire des fonds du « Prêt d'Honneur Cœur de Ville », au titre de l'année 2018
- le versement du solde de la subvention, à l'association « Initiative Sambre-Avesnois », afin de financer le fonds destiné au dispositif Prêt d'honneur « Cœur de Ville » d'un montant de :
 - > 10 000 €, inscrits au budget 2018
- le versement d'une subvention, à l'association «Initiative Sambre-Avesnois», afin de participer aux frais de fonctionnement induits par l'instruction des prêts d'honneur, le suivi, l'accompagnement des bénéficiaires et la tenue et la gestion du fonds dédié, d'un montant de:
 - 10 000 €, inscrits au budget 2018

VOTE A L'UNANIMITE

11. <u>Délibération n°137</u> - Mise en place d'un dispositif de parrainage dans le cadre de l'opération « Maubeuge Ville du Père Noël 2018 »

- **Approuve** la mise en place du dispositif de parrainage dans le cadre de l'opération « Maubeuge Ville du Père Noël 2018 »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention de parrainage, annexée à la présente délibération,
- **Adopte** le montant de la contribution versée par le parrain, au montant suivant :

Désignation	T.T.C
Parrainage	7000€

VOTE A L'UNANIMITE

Ressources humaines - rapporteur : M. Nicolas LEBLANC, Adjoint

12. <u>Délibération n°138</u> - Modification du tableau des effectifs : création de 6 emplois permanents

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- Approuve la création au tableau des effectifs, de 6 emplois permanents, comme indiqué cidessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- Dit que les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

VOTE A L'UNANIMITE

13. <u>Délibération n°139</u> - Création de l'activité accessoire de Coordinateur du département danse au sein du Conservatoire à rayonnement communal Marie-Alexandre Guénin et autorisation de recrutement

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- Accepte de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget à cet effet,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Finances - rapporteur : Mme Marie-Christine MORETTI, Adjointe

14. <u>Délibération n° 140</u> - Vote du Budget Primitif 2019 - Ville

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité

AVEC:

Vote par chapitre -voir tableau ci-après

Dépenses de fonctionnement :

• Contre: 4 (groupe Maubeuge Toujours)

Pour: 27

Recettes de fonctionnement:

Pour:31

Dépenses d'investissement :

• Contre: 4 (groupe Maubeuge Toujours)

Pour: 27

Recettes d'investissement:

Pour: 31

- **Adopte** le Budget Primitif 2019 de la Ville, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, conformément au tableau présenté ci-dessous :

		FONCTIONNEMENT	
11.		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	46 056 782,00	46 056 782,00
H-1	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	= 0,00	0,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	46 056 782,00	46 056 782,00
		INVESTISSEMENT	
II II		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	18 622 503,00	18 622 503,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde nègatif) 0,00	(si solde positif)
	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	18 622 503,00	18 622 503,00
H-		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	64 679 285,00	64 679 285,00

- Dit que ce budget sera mis à disposition sur place au public, sous les 15 jours qui suivent son adoption, conformément aux obligations posées par l'article L2313-1 du CGCT
- **Dit** également que la note de présentation brève et synthétique du budget, sera mise en ligne sur le site internet de la Ville, conformément aux obligations posées par l'article 107 de la loi NOTRe.

VOTE PAR CHAPITRE (CI ANNEXE)

Dépenses de fonctionnement : 27 pour - 4 contre (N. MONTFORT/MP. ROPITAL + pouvoir F. FEKHI / S. ZATAR)

Recettes de fonctionnement : 31 pour

Dépenses d'investissement : 27 pour - 4 contre (N. MONTFORT/MP. ROPITAL + pouvoir F. FEKHI / S. ZATAR)

Recettes d'investissement : 31 pour

15. <u>Délibération n° 141</u> - Vote du taux des trois taxes directes locales 2019

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte les taux d'imposition 2019 des trois taxes directes locales aux taux suivants :

Taxe d'habitation (TH)	20.070/
	30,07%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	28,40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	46,63%

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des finances publiques.
- 16. <u>Délibération n° 142</u> Subvention 2019 CCAS

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 1 100 000,00 €, dont les modalités de versement sont définies comme suit :
 - ✓ Versement d'un douzième par mois du montant alloué au budget primitif 2019
- Précise que chaque versement sera accompagné d'un décompte portant récapitulation des sommes déjà versées, conformément à l'obligation posée par le décret 2016-33 du 20 janvier 2016 susvisé
- 17. <u>Délibération n° 143</u> Subventions de fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2019

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Ne participent pas au vote les élus membres de certaines associations

- **Accorde** une subvention de fonctionnement aux associations, pour l'année 2019, selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous :

Tableau des subventions 2019 aux associations

Nom de l'association	Subvention 2019	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée au associations subventionnées e 2019		
		Subvention 2018	Subvention	
SANTE	10 900 €	10 900 €	2017	
Le Planning Familial du Nord (Anciennement « Association promotion santé "le planning familial Sambre Avesnois")	5 000 €	5 000 €	10 900 €	
Don du sang	900€	900€	900€	
Etincelle de la Sambre	5000€	5 000 €	5 000 €	
SPORTS	788 685 €	788 485 €		
Aïkido Arts Martiaux Maubeuge	1525€	1525€	765 010 € 1 250 €	
Alliance judo 59	25 000 €	25 000 €	24 000 €	
Amicale cyclo Sambre avesnois Hainaut (ACSAH)	400€	400€	400€	
Amicale des pêcheurs de Maubeuge	1500€	1500€	1500€	
AS Douzies football	28 000 €	28 000 €	28 000 €	
Handball Maubeuge Val de Sambre	36 000 €	36 000 €	36 000 €	
Association Sportive Provinces Françaises	500€	300€	20000€	
Boxing Club Maubeugeois	3 400 €	3400€	3 400 €	
Carabiniers de Maubeuge	3000€	3000€	3 200 €	
Cercle d'Escrime de Maubeuge	1700€	1700€	1700€	
CICER (Centre d'Initiation à la Canne, à l'Escrime, à la boxe française et techniques de Rue)	1500€	1000€	300€	
Club Cyclo Touriste Maubeugeois	1300€	1300€	1300€	
Club hippique Les Chamborans	7500€	7500€	8 000 €	
Club de Plongée Maubeugeois	2000€	3000€	3 400 €	
Emulation canine	640€	640€	640€	
Eurosport	2500€	2500€	2500€	
FC Epinette (football club)	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
Futsal Maubeugeois	300€	300€	12 000 €	
GEA Les Nerviennes	570 €	570€	570€	
Gymnastique La Maubeugeoise	14000€	14 000 €	14 000 €	
Judo arts martiaux Maubeuge	5000€	5 000 €	5000€	
Karaté Club Maubeuge	1300€	1300€	1300€	
Kinball Club Maubeuge	500€	300€		
Ligue Régionale de Cross Golf	300€			
Malbodium chess club	500€	500€	500€	
Maubeuge Marathon	12 000 €	12 000 €	12 000 €	
Musculation Maubeugeoise	5 000 €	5 000 €		
Olympique de Maubeuge Football	1500€	1500€	2500€	

Nom de l'association	Subvention 2019	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée au associations subventionnées er 2019		
		Subvention 2018	Subvention 2017	
Paume maubeugeoise	13 000 €	13 000 €	13 000 €	
Rugby Club Maubeuge	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
Société Hippique Maubeuge	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
Team Triathlon Maubeuge	1600€	1600€	1600€	
UMTT (Union Maubeugeoise de Tennis de Table)	2600€	2600€	2600€	
USM Athlétisme	42 000 €	42 000 €	42 000 €	
USM Badminton	2 250 €	2 250 €	2 250 €	
USM Basket	135 400 €	135 400 €	125 400 €	
USM Football	257 500 €	257 500 €	247 500 €	
USM Natation	11 000 €	11 000 €	11 000 €	
USM Tennis	12 000 €	12 000 €	10 000 €	
Val de Sambre Volley Club	4000€	4 000 €	4 000 €	
Val de Sambre Football Académie	1000€		300€	
Vélo club maubeugeois	3000€	4 000 €	8 000 €	
Vital Seniors	900€	900€	900€	
COMMERCE - FETES	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
Cortège Mabuse (Sté Jean Mabuse)	40 000 €	40 000 €	40 000 €	
Maubeuge shopping	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
Téléthon (Maubeuge 24h)	5 000 €	5000€	5 000 €	
PETITE ENFANCE	3000€	3000€	3000€	
Allo Nounou Ici Bébé	3 000 €	3000€	3 000 €	
ACTION SOCIALE - PERSONNES AGEES - HANDICAP	116 250 €	116 050 €	115 050 €	
Accueil et Promotion Sambre	3000€	3000€	3 000 €	
ADAR (Aide à Domicile en Activités Regroupées)	1000€	1000€	3 000 C	
APEI Papillons Blancs	2 500 €	2500€	2500€	
Association familiale des Hêtres	700€	700€	700€	
Association Le Fil	1000€	1000€	1000€	
ATD quart monde	200€	200 €	200€	
Blouses roses	1000€	1000€	1000€	
Caisse de solidarité	90 000 €	90 000 €	90 000 €	
CLCV	350 €	350€	350€	
CLIC Val de Sambre	2800€	2800€	2800€	
Cercle des Anciens de la croix St Ghislain	700€	700€	700€	
Croix rouge	2 500 €	2500€	2500€	
Enfant Bleu	1000€	1000€	1000€	
FNATH (Accidentés de la vie et handicapés)	200€	200€	200€	
GEM La Main tendue	2000€	2000€	2000€	
GENET 21	1000€	1000€	1000€	
Moulinette	900€	700€	700€	
OZANAM (St Vincent de Paul)	1600€	1600€	1600€	
Restaurants du cœur	1600€	1600€	1600€	

Nom de l'association	Subvention 2019	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée au associations subventionnées e 2019		
		Subvention 2018	Subvention	
Secours catholique Nord - Cambrai	1500€	1500€	2017	
Temps des Seniors	700€	700€	1500€	
VIE CULTURELLE	785 550 €	772 550 €	700€	
ADAL (Asso pour le Développement de l'Art Lyrique)	2000€	2000€	770 100 €	
AGMAT (Asso Généalogie Maubeuge Avesnois Thiérache)	500€	500€	2300€	
Amis des orgues St Pierre St Paul	400€	300€		
Maubeuge Art et Culture	8 500 €	8 500 €	0.500.5	
Arts et travaux	1000€	1000€	8500€	
Atelier théâtre	650 €	650€	1000€	
Big Band Maubeuge	600€	600€	750 €	
Bougez Rock	15 000 €		700€	
CCT Le Manège	660 000 €	11 000 €	11 000 €	
Chorale Malbodièse "A cœur joie"	1300€	660 000 € 1 300 €	660 000 €	
ExCentric	7000€		1500€	
Harpe en Avesnois (ADPHAH)	3000€	6 000 €	5 000 €	
ldem + arts	34 000 €	34 000 €	2800€	
Malbodium museum	4 500 €		34 000 €	
Maubeuge Bienvenue	600€	4 500 €	4500€	
Nos Amis du Clair de Lune (Bien vivre à la Joyeuse)	800€	1000€	750€	
Passions Mordus Caisses Anciennes	700€	500€	1200€	
Photo club	1000€	600€	500€	
Renaissance Vauban	25 000 €	25 000 €	600€	
Script Show Audiovisuel	800€	23 000 €	25 000 €	
Secteur 7	8 500 €	2 000 €		
Société des concerts du conservatoire	2000€	2 000 €	2000	
Société Philharmonique Maubeuge	6 500 €	5000€	2000€	
UTEL (Université du Temps Libre)	1200€	1000€	6 500 €	
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	4 330 €	4 300 €	1000€	
ACUF(Anciens Combattants de l'Union Française)	100€	100€	3 700 €	
Amicale des Anciens des Chars et Blindés Cavalerie de Maubeuge	350 €	100€	100€	
Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants Sambre Avesnois	130€	130€	600€	
ANACR (Asso. Nationale des Anciens Combattants de la Résistance)	150 €	150€		
Association pour la Mémoire du Général De Gaulle	500€	900€		
Fédération Nationale des Combattants Républicains (FNCR)	180 €	180€	180€	
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du nord)	180 €		180€	
FNRG (Fédération Nationale des Retraités de la	180€	180€	180€	

Nom de l'association	Subvention 2019	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 accordée au associations subventionnées e 2019		
			Subvention 2017	
Gendarmerie)		2018	2017	
Médaillés du Travail Maubeuge- Louvroil et environs	900€	900€	900€	
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 140 ^{ème} section de Maubeuge	180€	180€	180€	
ONM (Amicale des membres de l'Ordre National du Mérite de l'arrondissement d'Avesnes/Helpe)	100€	100€		
UAPM (Union des Associations Patriotiques de Maubeuge)	500€	500€	500€	
UFAC : anciens combattants démobilisés Sous-Le- Bois	100€	100€	100€	
ADCPG CATM TOE	180€	180€	180€	
UNC (Union Nationale des anciens Combattants) de Maubeuge	600€	600€	600€	
ANIMATION DES QUARTIERS	345 250 €	317 750 €	317 730 €	
ACSM (Association des Centres Sociaux de Maubeuge)	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
Amis de la Butte	6 650 €	6 650 €	6 650 €	
Club Léo Lagrange	1000€	1000€	1000€	
Comité des fêtes Provinces Françaises	1000€	1500€	1480€	
Comité des Fêtes Sous-le-Bois	3600€	3600€	3600€	
Maison de loqman	4000€	8 000 €	8000€	
Regards	125 000 €	93 000 €	93 000 €	
Tremplin	4000€	4 000 €	4000€	
JEUNESSE - LOISIRS	9 300 €	2800€	2800€	
Amis Fg de Mons (AAFME)	1300€	1300€	1300€	
Association ferroviaire Sambre Avesnois (AFSA)	300€	300€	300€	
Canotiers (Amicale du Fg St Quentin)	700€	700€	700€	
Efficience 59	6 000 €			
Pattounes d'Or	500€			
Scouts unionistes Sambre-Avesnois Tarots Maubeuge Valida Sambre	300€	300€	300€	
Tarots Maubeuge Val de Sambre ENVIRONNEMENT	200€	200€	200€	
	2000€	2 000 €	2000€	
Les Jardiniers de Maubeuge et de la vallée de la Sambre	1500€	1500€	1500€	
Jardins familiaux de Grévaux	500€	500€	500€	
TOTAL	2 125 265 €	2 077 835 €	2 050 290 €	

^{18. &}lt;u>Délibération n° 144</u> - Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°45 - Maubeuge Mons 2015

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les modifications suivantes :

2 2						
Autorisation	N° AP	N°	MONTANT	CREDITS	CREDITS	CREDITS
de		OPERATI	DE L'AP	DE	DE	DE
programme		ON		PAIEMEN	PAIEMENT	PAIEMENT
				T 2013	2014	2015
Maubeuge	45	2013010	12 520 459,	96 000,0	1	1 375 000,
Mons 2015		1	00	0	455 000,0	00
S J					0	

					1	
Autorisation	N° AP	N°	MONTANT	CREDITS	CREDITS	CREDITS
de		OPERATI	DE L'AP	DE	DE	DE
programme		ON		PAIEMENT	PAIEMENT	PAIEMENT
				2016	2017	2018
Maubeuge	45	2013010	12 520 459,	2000000,	3 347 500,	3 823 440,
Mons 2015		1	00	00	00	00

Autorisation	N° AP	N°	MONTANT	CREDITS
de		OPERATI	DE L'AP	DE
programme		ON		PAIEMENT
				2019
Maubeuge	45	2013010	12 520 459,	423 519,0
Mons 2015		1	00	0

^{19. &}lt;u>Délibération n° 145</u> – Ville – Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°46 – Programme d'investissements Parc Animalier

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** les modifications suivantes :

Autorisation de	N°	NIO	MONTANT				
	100 00	N _o	MONTANT	CREDITS	CREDITS	CREDITS	CREDITS
programme	AP	OPERATI	DE L'AP	DE	DE	DE	DE
		ON		PAIEMEN	PAIEMENT	PAIEMENT	PAIEMENT
				TS 2017	S 2018	S 2019	S 2020
Programme	46	2017001	1500000,0	6 340,00	1	300	83 660,00
d'investisseme			0		110 000 ,0	000,000	03 000,00
nt Parc					0	000,00	
Animalier							

20. <u>Délibération n° 146</u> - Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°47- Action Cœur de Ville

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les modifications suivantes :

Λ		• • •				
Autorisatio	N	N°	MONTANT	CREDITS	CREDITS	CREDITS
n de	0	OPERATI	DE L'AP	DE	DE	DE
programm	Α	ON		PAIEMEN	PAIEMENT	PAIEMENT
е	Р			TS 2018	S 2019	S 2020
Action	4	2018001	3 000	798 333,	1755000,	446 667,0
cœur de	7		000,00	00	00	0
ville				1000		

21. <u>Délibération n° 147</u> – Approbation d'un avenant de réaménagement d'une garantie d'emprunt à la société d'HLM PROMOCIL

- **Réitére** la garantie de la Ville de Maubeuge pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la Société d'HLM PROMOCIL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies au document intitulé « « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations », annexé à la présente délibération,
- S'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues,
- **Libère** en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir la charge,
- **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant, à intervenir au contrat d'avenant de réaménagement de lignes de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur, PROMOCIL, et de signer tout document afférent à cette affaire
- 22. <u>Délibération n° 148</u> Approbation d'un avenant de réaménagement d'une garantie d'emprunt à la société d'HLM HABITAT DU NORD

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Réitére** la garantie de la Ville de Maubeuge pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la Société d'HLM HABITAT DU NORD auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies au document intitulé « « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations », annexé à la présente délibération,
- S'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues,
- Libère en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir la charge,
- **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant, à intervenir au contrat d'avenant de réaménagement de lignes de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur, HABITAT DU NORD, et de signer tout document afférent à cette affaire
- 23. <u>Délibération n° 149</u> -Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement CEJ 2^{nde} génération Création d'une ludothèque à Recquignies.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention « Prestation de service Contrat Enfance Jeunesse » du territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer l'avenant n°1 à la convention « Prestation de service Contrat Enfance Jeunesse » du territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, et tout document afférent à cette affaire,
- Dit que cet avenant prendra effet, pour les parties à la convention, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.
- 24. <u>Délibération n° 150</u> -Désaffectation de l'école maternelle du Faubourg Saint-Quentin

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Acte la désaffectation de l'école maternelle du Faubourg Saint-Quentin, située au 40 boulevard Pasteur, cadastrée section AG n°749, d'une superficie de 1 016 m².

25. <u>Délibération n° 151</u> - Désaffectation du Groupe scolaire « Jean de la Fontaine ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Acte la désaffectation du Groupe scolaire « Jean de la Fontaine », situé au 111 boulevard Jean de la Fontaine, située sur une partie de la section cadastrée AW n°417p, d'une superficie approximative de 8 770 m²
- 26. <u>Délibération n° 152</u> Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de l'ancienne école élémentaire « Jean de la Fontaine » située sur la parcelle AW n° 417p sise boulevard Jean de la Fontaine

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal de l'ancienne école élémentaire « Jean de la Fontaine », située sur la parcelle cadastrée AW n° 417, sise boulevard Jean de la Fontaine.
- 27. <u>Délibération n° 153</u> Vente à l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de la parcelle bâtie cadastrée AW n° 417p sise boulevard Jean de la Fontaine

- Passe outre l'estimation du service des Domaines compte-tenu du projet d'intérêt général porté par l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Maubeuge,
- Approuve la cession au profit de l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) ou toute personne s'y substituant de l'emprise foncière correspondant à l'ancienne école élémentaire « Jean de la Fontaine », cadastrée AW n°417p pour environ 8 770 m² au prix de 210 000,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et de géomètre,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette vente ;
- Autorise l'APEI ou toute personne s'y substituant à déposer toutes les demandes d'études préalables et d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- Inscrit la recette au budget municipal
- Dit que le délai de 6 mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son

bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée.

28. <u>Délibération n° 154</u> - Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de l'ancienne école élémentaire « Jean Mabuse » située sur la parcelle G n°255 sise rue d'Artois

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal de l'ancienne école élémentaire « Jean Mabuse », située sur la parcelle cadastrée G n°255, sise rue d'Artois.
- 29. <u>Délibération n° 155</u> Vente de la parcelle bâtie cadastrée G n°255 sise rue d'Artois au profit de la société TAGERIM

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la vente au profit de la société TAGERIM ou toute personne s'y substituant de la parcelle bâtie G n°255 au prix de 80 000,00 € HT (quatre-vingt mille euros) net vendeur, auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et de géomètre éventuels, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la promesse unilatérale de vente ainsi que tout acte et document afférent à cette vente,
- **Autorise** la société TAGERIM ou toute personne s'y substituant à déposer toutes les demandes d'études préalables et d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Inscrit la recette au budget communal,
- **Dit** que le délai de 6 mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée.
- 30. <u>Délibération n° 156</u> Vente de la parcelle B n°167 sise Route de Mons au profit de la société « Un Toit Pour Toi »

- Passe outre l'estimation du Domaine en date du 23 décembre 2017 compte tenu des investissements nécessaires à la reprise de l'activité,
- Approuve la vente au profit de la société « Un Toit pour Toi » ou toute personne morale s'y substituant, de la parcelle B n°167 au prix de 380 000,00 €,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à ces cessions foncières,
- Autorise la société « Un Toit pour Toi » ou toute personne morale s'y substituant à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagements,
- Inscrit la recette au budget municipal,
- Dit que le délai de un mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'a défaut du respect du paiement du prix de vente dans ce délai, la présente délibération sera abrogée et la vente annulée.

Affiché le : 21/12/2018 Le Maire de Maubeuge./.

Arnaud DECAGNY

OJON)

RAPPEL : l'intégralité de chacune des délibérations en extrait ci-dessus est consultable sur le site internet de la ville et sur simple demande auprès des services administratifs durant les horaires d'ouverture de la mairie.